

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_174

Objet : Convention de partenariat entre Cœur de Flandre agglo et le Groupe Ornithologique et Naturaliste

Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHOND - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSION - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

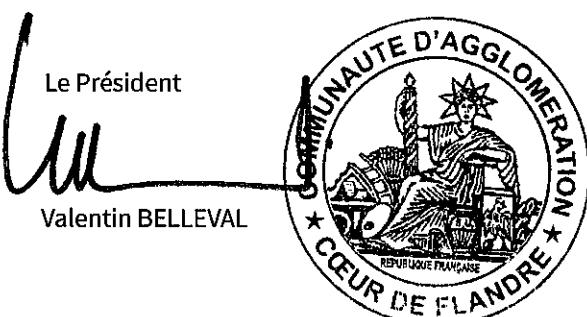
Gilles DEVENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



Le Président

Valentin BELLEVAL

DELIBERATION 2025_174

Objet : Convention de partenariat entre Cœur de Flandre agglo et le Groupe Ornithologique et Naturaliste

Le Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON), agrément régional Hauts-de-France est une association loi 1901, qui a pour objet l'expertise pour la préservation de la biodiversité. Il œuvre à la protection et à la connaissance de la faune régionale pour la valoriser et la préserver dans ses milieux de vie.

Depuis 2016, Cœur de Flandre agglo et le GON collaborent régulièrement.

L'association a contribué à la mise en œuvre du projet européen « Tous écocitoyens », ou encore à la création du Carnet de la Biodiversité de Flandre Intérieure, dont l'association fait toujours vivre les bases de données sur le Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF). D'autres actions sont menées sur le territoire grâce à ce partenariat : pose de nichoirs, comptages d'Hirondelles, lutte contre le Frelon à pattes jaunes, animation de conférences, élaboration de la Trame Verte et Bleue, conseils de gestion, etc.

Le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément régional Hauts-de-France, sollicite Cœur de Flandre agglo pour un soutien financier. La subvention sollicitée permettra la poursuite des activités et d'accompagner le territoire sur d'autres projets .

Le soutien auprès de cette structure s'inscrit pleinement dans les politiques environnementales de Cœur de Flandre agglo, autour de la préservation de la biodiversité et des habitats naturels du territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Considérant que la préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire ;

Considérant que le Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément régional Hauts-de-France, est un acteur incontournable de la biodiversité, qu'il est un outil majeur pour la connaissance et la protection de la faune sauvage du territoire ;

Considérant les partenariats établis ces dernières années et la volonté commune des partenaires de poursuivre cet engagement en faveur de la préservation de la biodiversité grâce à une convention triennale ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat, pour une durée de 3 ans avec le Groupe Ornithologique et Naturaliste, les éventuels avenants, ainsi que les documents afférents au dossier,
- d'attribuer une aide financière au Groupe Ornithologique et Naturaliste, agrément régional Hauts-de-France, pour un montant de 15 000 € sur la période 2026-2028, soit 5 000 € par année, sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE

Le Président,



Valentin BELLEVAL

